

**ARRÊTÉ DEP-2026-415 PORTANT NOMINATION DU JURY
DU BREVET PROFESSIONNEL ESTHÉTIQUE COSMÉTIQUE PARFUMERIE**

La directrice du service interacadémique des examens et concours :

Vu les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-122 et D 337-123 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 15 JUIN 2019 portant création du brevet professionnel esthétique cosmétique parfumerie ;

Vu l'arrêté rectoral conjoint DEP-2026-1001 nommant les présidents de jurys du brevet professionnel ;

- ARRÊTE -

Article 1 : Le jury d'admission du brevet professionnel esthétique cosmétique parfumerie pour la session 2026 dans les académies de Créteil, Paris et Versailles est ainsi constitué :

Présidente :

Madame Céline VAUCLIN, inspectrice de l'Éducation nationale

Vice-présidente :

Madame Nolwenn TURRADO, professionnelle

Enseignants :

Madame Sylvie ANTUNES

Madame Magali BASIN

Madame Delphine LIEBEN

Madame Monia NGADI

Madame Joanna BIENKOWSKI

Monsieur Babacar Fode DIOUF

Professionnelles :

Madame Kelly ALVES MARTIN

Madame Beverly BRIAULT

Madame Stéphanie SICHERRE

Madame Justine GOSSELIN

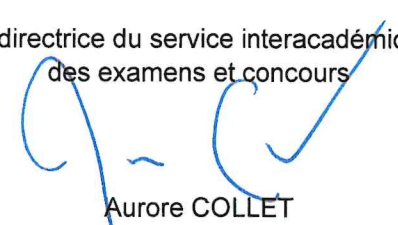
Madame Delphine VILDEUIL

Madame Sandrine HUART

Article 2 : La secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 05 juin 2026.

La directrice du service interacadémique
des examens et concours


Aurore COLLET